

Acte de cyberintimidation à l'école de la Baie-Saint-François

Un élève pourrait être accusé de menaces de mort

Denis Bourbonnais

d.bourbonnais@stfrancois.com

Salaberry-de-Valleyfield a vécu son épisode de cyberintimidation à l'endroit d'un professeur au cours des derniers jours.

Un élève de l'école de la Baie-Saint-François a été suspendu indéfiniment par la direction de l'établissement scolaire après avoir diffusé sur sa page Facebook une vidéo menaçante à l'endroit de son enseignante en éducation physique.

L'élève de 5e Secondaire a été arrêté par les policiers de la Sûreté du Québec de la MRC de Beauharnois-Salaberry, jeudi après-midi, vers 14 h, lors d'une journée portes ouvertes qui se déroulait au Collège de Valleyfield. Les enquêteurs ont déposé des accusations d'avoir proféré des menaces de mort contre le mineur âgé de 17 ans et le jeune homme a été libéré moyennant une promesse de comparaître ultérieurement devant le Tribunal de la Jeunesse. La dénonciation a été faite au Procureur de la Couronne qui devra décider s'il va de l'avant avec la mise en accusation.

Selon les informations obtenues par LE JOURNAL, l'élève aurait autofilmmé l'enseignante à son insu dans une salle de cours avec un portable et il aurait mis en ligne la vidéo sur sa page Facebook personnelle, mercredi soir. Il a emprunté la thématique d'un jeu vidéo pour simuler l'agression armée de l'enseignante.

Un informateur a communiqué avec la Sûreté

du Québec pour aviser les policiers de l'existence de la vidéo. Son contenu alarmiste a forcé les enquêteurs à procéder à l'arrestation de l'élève et la vidéo a été retirée de la page Facebook du suspect.

Dans le contexte des événements survenus plus tôt dans la semaine à Saint-Jérôme, où la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord a suspendu une vingtaine d'élèves après que les policiers aient démantelé une page Facebook où ils planifiaient la mort de leurs enseignants, la direction de l'école de la Baie-Saint-François a pris l'affaire très au sérieux.

En plus de suspendre indéfiniment le principal concerné, le directeur de l'école, Sylvain LeBlanc a imposé des sanctions à une vingtaine d'élèves qui auraient endossé la diffusion de la vidéo sur Facebook. Ainsi, les élèves qui ont cliqué sur l'onglet «J'aime» ont reçu une suspension d'une journée tandis que les élèves ayant commenté sur leur page Facebook ont été suspendus pour trois journées de cours.

Ces réprimandes ont eu un impact significatif sur les activités de l'équipe de football de l'école, les Broncos, qui comptent 7 joueurs parmi les élèves suspendus. La formation de la Ligue juvénile AA de la Montérégie (RSEQ) a été privée de 6 joueurs partants lors son match où le championnat de la saison régulière était à Tenjeu, vendredi dernier, à Sorel-Tracy. Les Broncos ont subi une défaite au pointage de 48-20 face aux Polypus de l'école Fernand-

Lefebvre et ils ont chuté au 3e rang du classement.

La plupart des joueurs absents ont rallié les rangs des Broncos en prévision des séries éliminatoires mais la suspension est maintenue à l'égard de l'élève futur.

Lundi matin, une manifestation s'organisait

sur les réseaux sociaux afin de demander la réintégration du joueur en question, qui est un membre important de l'équipe de football. «Portez un chandail rouge et blanc, le jeudi 27 octobre, car au football nous avons une chance de gagner le Bol d'Or», pouvait-on lire sur la page Facebook de plusieurs élèves.



(Photo: Pierre Langévin)

L'école secondaire de la Baie-Saint-François a vécu son épisode de cyberintimidation envers une enseignante au cours des derniers jours. Un élève est suspendu indéfiniment après avoir diffusé une vidéo menaçante sur sa page Facebook.

«Ces gestes emportent des conséquences réelles»

- Sylvain Leblanc, directeur de l'école

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a fait connaître sa position en regard des événements survenus à l'école de la Baie-Saint-François. LE JOURNAL publie intégralement le communiqué émis en rapport avec la suspension indéfinie d'un élève qui a diffusé une vidéo menaçante sur sa page Facebook.

Jeudi matin dernier, il a été porté à l'attention de la direction de l'école qu'une vidéo menaçante envers une enseignante se retrouvait sur le site Facebook d'un élève de secondaire V.

Cet élève avait tourné, en classe, une vidéo montrant une enseignante à son insu. Cette vidéo, empruntant la thématique d'un jeu vidéo connu des adolescents, simulait l'agression armée de cette enseignante. Cette vidéo a été déposée sur les médias sociaux pour être partagée et rendue accessible. Quelques élèves l'ont commenté et certains autres en ont approuvé le contenu. D'autres personnes qui ne sont pas élèves de l'école ont aussi visionné la vidéo.

La direction et l'enseignante concernée ont pris l'affaire très au sérieux. Une plainte a été logée auprès des autorités policières qui lui ont donné suite sans délai. L'élève a été immédiatement suspendu de l'école et la direction évalue actuellement sa situation en vue de l'application des sanctions appropriées.

Le directeur de l'établissement a immédiatement réuni son équipe de direction pour évaluer les comportements des autres élèves impliqués et



(Photo: Pierre Langestini)
La direction de l'école de la Baie-Saint-François a pris très au sérieux la vidéo menaçante à l'endroit d'une enseignante qu'un élève de secondaire V a diffusé sur sa page Facebook.

assurer l'application et le respect du code de vie de l'école. Ainsi, certains élèves ont chacun été suspendus pour une journée (vendredi le 21 octobre) et ont été rencontrés ce matin (lundi).

Ils devront présenter une lettre d'excuse et conclure avec l'école un contrat de réintégration. Ce contrat prévoit notamment l'obligation de participer à un atelier de sensibilisation à la cyberintimidation et sur les dangers que présentent les réseaux sociaux. Cet atelier sera animé par une

psychoéducatrice de l'école et la policière intervenante en milieu scolaire de la Sureté du Québec. Le contrat prévoit aussi que les élèves s'engagent à ne plus se retrouver associé, directement ou indirectement, à un acte de cyberintimidation.

Certains élèves qui se sont fait plus explicite dans leurs commentaires ont été suspendus pour 3 jours et feront l'objet des mêmes conditions de réintégration. La suspension de la participation

aux activités de l'école emporte celle aux activités parascolaires et aux clubs sportifs. La direction a communiqué avec tous les parents à qui elle a expliqué la situation.

Le Code de vie de l'école de la Baie-Saint-François prévoit que les élèves sont tenus au respect des autres y incluant le personnel, autant dans leurs gestes que dans leur langage. Le harcèlement, la violence et l'intimidation y sont strictement défendus. Les appareils électroniques sont interdits en classe et il est interdit de filmer et photographier à l'école, sauf autorisation du directeur. En outre, il est spécifiquement prévu que des mesures disciplinaires seront prises en cas de cyberintimidation.

«Ce n'est pas le média utilisé qui justifie les mesures. Ce sont les gestes et l'implication des élèves. Les gestes emportent des conséquences réelles, même dans les médias sociaux. En ce sens, les médias sociaux n'accordent pas d'immunité», explique Sylvain Leblanc, directeur de l'école.

«La collaboration des parents est essentielle au succès des démarches entreprises. La nouvelle dimension qu'amènent les médias sociaux est bien illustrée ici : l'action commence à l'école et implique un membre de son personnel. Par les médias sociaux, elle se poursuit pour devenir accessible de n'importe où et en permanence. L'école, la famille et la communauté doivent agir de façon concertée pour bien éduquer nos jeunes sur la réalité du virtuel», conclut-il.

L'Information

2 novembre 2011
Numéro 44
32 pages

QUEBECOR
Media

HEBDO DE L'ANNÉE AU QUÉBEC

Sainte-Julie • Varennes • Saint-Amable

www.infodeste-julie.qc.ca

Amitié sur 
entre profs et élèves

Une relation virtuelle risquée

Dolt-on permettre aux enseignants d'être amis sur Facebook avec des élèves? Non, dit la Commission scolaire des Patriotes. Oui, dit un expert.

À LIRE EN PAGES 4, 5 ET 7

WWW

La commission scolaire désapprouve l'amitié entre profs et élèves

Martine Veillette

Les Hebdo Montréalais

Les professeurs qui ont une page Facebook devraient-ils accepter leurs élèves comme amis? Pour la Commission scolaire des Patriotes (CSP), la réponse est non. Elle suggère aux membres du personnel des écoles de ne pas être amis avec des élèves.

«On n'interdit pas aux membres du personnel d'avoir une page Facebook, mais on déconseille d'être amis avec des élèves. Facebook diffuse des informations personnelles. La relation entre un élève et le personnel ne doit pas être personnelle. Ce n'est donc pas approprié. C'est aussi une question de bon jugement», indique

Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe à la CSP.

Un code d'éthique

Un code d'éthique sur l'utilisation d'Internet est appliqué au sein de toute la commission scolaire. Il stipule qu'un réseau Internet est mis à la disposition des élèves et du personnel, mais que son utilisation doit être en lien avec la mission de l'institution et les objectifs éducatifs.

«On met à la disposition du personnel et des élèves un réseau Internet, mais les utilisateurs doivent avoir du respect envers autrui et la vie privée. Le contenu ne doit pas être haineux ni indécent», soutient Mme Houpert. Dans tous les établissements de la CSP, l'accès aux médias

sociaux est bloqué. «Ce n'est pas utile à la pédagogie», mentionne Mme Houpert.

Les directions des écoles sont chargées d'informer le personnel des règles concernant les médias sociaux au sein de leur établissement. Elles établissent également les sanctions en cas d'utilisation inappropriée des réseaux sociaux. Ces sanctions peuvent aller de l'avis verbal à la suspension. La commission scolaire est présente pour soutenir les écoles qui ont besoin de lignes directrices, mais ne les oblige pas à adopter le code d'éthique.

Aussi utile que redoutable

Un document réalisé en février dernier par la Centrale des syndicats du Québec, *Les médias sociaux, des outils aussi utiles*

que redoutables, sert de guide au Syndicat des enseignants de Champlain. Le document montre les bons et les moins bons côtés des médias sociaux.

«Les problèmes rencontrés évoluent avec Facebook. Avant, quand un élève n'aimait pas un enseignant, il faisait circuler une pétition dans la classe. Ce n'était pas discret et vite intercepté. Avec Facebook, c'est différent. Les principaux problèmes rencontrés sont des cas d'usurpation d'identité. Des élèves créent un compte au nom d'un enseignant et se font passer pour lui. Il faut limiter son usage sur les lieux de travail, mais il peut aussi être utile dans certains projets ou pour des annonces», indique Martin Cayouette, porte-parole du syndicat.



Le spécialiste des médias sociaux Benoit Descary voit en Facebook un outil pédagogique.

Les médias sociaux comme outils pédagogiques

Le spécialiste des médias sociaux Benoit Descary qualifie de «dracoenne» la position de la Commission scolaire des Patriotes (CSP), qui déconseille aux enseignants d'être amis sur Facebook avec leurs élèves.

M. Descary, qui gagne sa vie grâce aux médias sociaux, croit que la décision finale doit revenir aux enseignants. Selon lui, il est possible de conserver sa vie privée tout en ayant des élèves comme amis. «C'est une question personnelle. D'enlever ce pouvoir-là aux professeurs, c'est un peu dur. Tout

dépend de la manière dont c'est utilisé», pense-t-il.

«Il y a plusieurs moyens de contacter les élèves en évitant qu'ils voient les éléments plus personnels que l'on affiche sur notre mur ou dans notre profil. Il y a la fonctionnalité de l'abonnement, qui permet d'afficher du contenu qui apparaît sur les murs Facebook des abonnés. Ça pourrait être pratique pour un professeur de géographie, par exemple, qui mettrait des hyperliens liés à sa matière. Il y a aussi la possibilité de former des groupes d'amis, qui permettent aux professeurs d'empêcher tel ou tel

groupe de voir les publications», explique-t-il.

M. Descary voit même en Facebook un outil pédagogique. «Pour un enseignant qui a une classe un peu difficile, peut-être que ça peut devenir un bon moyen de joindre cette classe-là», avance-t-il.

Le cofondateur de l'entreprise DCE Solutions maintient qu'une sensibilisation doit être faite auprès des enseignants et des commissions scolaires, qu'il juge mal informés sur les médias sociaux. Selon lui, «il y a une prise de conscience à faire pour apprendre à les utiliser». (MRBL)

Des enseignantes prudentes

Marie-Renée Bougie-Lemieux

Deux enseignantes de l'école secondaire du Grand-Coteau interrogées par L'Information ont affirmé être en accord avec la politique de la Commission scolaire des Patriotes (CSP), qui encourage le personnel à ne pas être amis sur Facebook avec les élèves.

Christine Landry, enseignante en français, avoue avoir déjà été amie avec d'anciennes élèves. «J'avais ajouté deux ou trois anciennes élèves, à qui je ne permettais pas de voir mes babillards ou mes photos. Ça me mettait mal à l'aise. Je les ai donc enlevées de mes contacts. Je suis contre ce mélange de vies privée et professionnelle», confie-t-elle.

Mme Landry soutient que Facebook est l'un des premiers sujets dont elle discute avec ses élèves en début d'année. «J'ai environ 25 demandes d'amis Facebook à chaque début d'année, indique-t-elle. Lorsque je présente les règles de ma classe, je leur demande de ne pas le faire. Je leur explique que c'est ma vie privée.»

Une discussion qu'a aussi Marie-Josée Carrier avec ses élèves. «Je reçois de dix à 15 demandes en début d'année, que j'ignore», précise l'enseignante en français. Mme Carrier reconnaît être amie avec quatre anciennes élèves avec qui elle a eu des liens

particuliers. Ces jeunes femmes, maintenant dans la vingtaine, n'ont toutefois pas accès à ses commentaires ou à ses photos.

«Je ne veux pas qu'elles voient mes photos et je ne veux pas voir les leurs non plus. Nous avons gardé contact seulement pour s'écrire. Certaines me demandent des idées de livres de lecture», précise-t-elle.

Marie-Josée Carrier affirme que quelques-uns des enseignants avec qui elle est amie sur Facebook acceptent des invitations d'élèves. Elle soutient qu'aucun de ces enseignants ne travaille à l'école du Grand-Coteau.

Les deux enseignantes ne voient pas de vocation pédagogique à Facebook. Elles associent plutôt le média social au loisir et à la vie privée.

Aucun cas à Sainte-Julie

Eric Carufel, directeur de l'école secondaire du Grand-Coteau, soutient ne pas avoir eu vent de liens entre son personnel et les élèves. M. Carufel croit que

de tels liens sont nocifs pour la relation d'autorité qui doit primer.

«On doit endosser le rôle que l'on représente. Il faut garder notre distance

éducative afin d'éviter que les élèves ne remettent en question les directives des enseignants puisqu'ils sont amis sur Facebook», indique-t-il.



Photo: Courtoisie

L'enseignante Marie-Josée Carrier affirme discuter de Facebook avec ses élèves en début d'année.



Photo: Archives

Eric Carufel, directeur de l'école secondaire du Grand-Coteau, soutient ne pas avoir eu vent de liens entre son personnel et les élèves.

École François-Williams de Saint-Amable

Facebook pour les activités parascolaires

Marie-Renée Bougie-Lemieux |

L'équipe de meneuses de claques de l'école François-Williams de Saint-Amable utilise Facebook pour organiser ses entraînements et ses compétitions. Une initiative appuyée par la direction de l'école, qui surveille le tout.

«Le projet a commencé sous l'ancienne direction, grâce à une entente entre l'école et le club de *cheerleading* Les As de la Montérégie, qui nous fournit l'entraîneur. C'est un groupe Facebook fermé, qui oblige les utilisateurs à demander à être membres avant d'avoir accès à la page», explique le directeur de l'école, Robert D'Aquila.

M. D'Aquila affirme que seuls les membres actuels du groupe de *cheerleading* L'Attak de François-Williams y ont accès. Ces droits d'accès sont donnés par un représentant du club Les As, qui a une entente claire avec les entraîneurs pour qu'ils n'évalent pas leur vie privée sur leur profil Facebook.

Selon le directeur de l'école, qui regroupe des jeunes de 12 à 15 ans, l'entraîneur s'en sert également dans un but de formation puisqu'il y met des vidéos des dernières prestations des meneuses de claques.

«Je sais que c'est pratique pour eux. C'est plus facile de joindre les élèves. Mais

j'ai besoin de me rassurer. Une ou deux fois par année, je demande au technicien en loisirs de l'école de vérifier ce que l'on retrouve sur la page du groupe. Je n'accepterais pas que le lien d'autorité entre l'entraîneur et les élèves soit atteint», mentionne M. D'Aquila.

Le directeur affirme qu'aucun cas de liens indus entre des intervenants de l'école et les élèves ne lui a été rapporté. Robert D'Aquila affirme que si une telle réalité venait à ses oreilles, il rencontrerait l'enseignant ou l'intervenant en question pour lui demander de couper tout contact sur Facebook avec l'élève.



Photo: Robert Gosselin/PPM

Le Syndicat des enseignants de Champlain estime que les médias sociaux sont aussi utiles que redoutables.